

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Olivier Epars - Pour que la pluie de crapauds-ducs tombe enfin !

Rappel de l'interpellation

Texte déposé

Chaque année c'est la même chose, pluie ou pas pluie, en mars-avril, ce sont des milliers de batraciens qui vont effectuer leur migration de la forêt vers les lieux humides pour s'y reproduire. Grâce à notre manie de construire des routes à tort et à travers, la campagne s'en trouve morcelée de toutes parts et les voies suivies par ces charmantes bestioles sont très souvent coupées par des bandes de macadam. Un soir de pluie et une seule voiture peuvent déjà en tuer quelques dizaines.

Plusieurs de ces espèces sont menacées de disparition. Malgré la pose de passages fixes sous la route (crapauds-ducs) ou provisoires (barrières amovibles avec des seaux qui sont vidés de l'autre côté de la route), il y a encore de trop nombreux endroits qui ne sont pas équipés de passages fixes. En 2004, on répertoriait 46 lieux de conflit dans le canton totalisant près de 35 kilomètres de route.

En conséquence j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. Fort de l'inventaire de ces lieux de conflit, le Conseil d'Etat peut-il nous mettre au courant concernant ses intentions pour la construction des crapauds-ducs (objectifs, réalisations, etc.) ?*
- 2. Quelles ont été les sommes allouées depuis 2005 et dans quels budgets ont-elles été prises ? Les montants investis ont-ils été plus importants après l'inventaire qu'avant ? Si non, pourquoi ?*
- 3. Poser des barrières provisoires durant des années plutôt que de construire des crapauds-ducs, est-ce un bon calcul économique ?*
- 4. Quelle est la coordination qui existe entre le Service des routes et le Service des forêts, de la faune et de la nature pour la réalisation et la gestion de ces ouvrages ?*

D'avance je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Ne souhaite pas développer.

La Tour-de-Peilz, le 27 mars 2012.

(Signé) Olivier Epars

Réponse du Conseil d'Etat

1 ETAT DE LA SITUATION

Comme le mentionne l'interpellation de M. Epars, plus de quarante sites de conflit batraciens-traffic sont répertoriés dans le canton.

- Selon l'importance du trafic routier, du flux migratoire des batraciens et des espèces concernées, quatre types d'actions peuvent être conduites:
- Pas d'aménagement, mais une surveillance de l'évolution du trafic et des populations de batraciens ;
- Fermeture temporaire de la route, la nuit, pendant la période de reproduction des batraciens ;
- Pose de barrières provisoires d'interception à batraciens ;
- Construction de passages à batraciens sous-voie ou crapauducs.

Quelle que soit la solution envisagée, les mesures sont coûteuses en ressources humaines et en équipements. Les crapauducs, dont le coût peut atteindre le million sont de facto réservés aux routes à fort trafic occasionnant des mortalités importantes et lorsque toutes les autres mesures de protection se sont avérées insuffisantes. Ils nécessitent à chaque fois au préalable une étude particulièrement bien documentée sur plusieurs années pour localiser avec précision l'emplacement des plus grands flux migratoires et ainsi planifier de manière optimale l'installation de passages permanents.

A ce jour, dans le canton, sept sites sont équipés de crapauducs sur tout ou partie des tronçons de route jugés les plus problématiques.

Les plus récents ont été construits à Bavois (La Bernoise) et sur les hauts de Lausanne en 2005 (route des Paysans). Le premier l'a été dans le cadre d'une mesure de compensation assurée par les CFF, le second grâce à l'engagement financier de la Ville de Lausanne, qui a pris à sa charge la part non subventionnée par le canton et la Confédération.

Les plus vieux datent de plus de 30 ans, à l'image de celui des Grèves de Cheseaux ou de l'étang du Sepey. Leur efficacité ne serait aujourd'hui plus que partielle, comme tendent à le montrer les premiers résultats d'un suivi demandé par la Confédération et le centre de protection des batraciens.

Cinq secteurs, pour certains en complément aux crapauducs, sont équipés de barrières provisoires d'interception qui nécessitent une main d'œuvre importante, pour le passage manuel des batraciens de part et d'autre de la route (par exemple Vully-les-Lacs, étang du Sépey à Cossonay, Gouille du Bon ou à La Rogivue).

2 RÉPONSES AUX QUESTIONS

2.1 Fort de l'inventaire de ces lieux de conflit, le Conseil d'Etat peut-il nous mettre au courant concernant ses intentions pour la construction des crapauds-ducs (objectifs, réalisations, etc.) ?

Les intentions du Conseil d'Etat en matière de crapauducs sont les suivantes :

- Poursuivre les démarches de documentation des secteurs les plus problématiques et à fort enjeu biologique en vue de préciser les points de passage et chiffrer les coûts des aménagements ;
- Optimiser les synergies ou opportunités offertes par d'autres projets, par exemple les contrats corridors du projet d'agglomération franco-valdo-genevois pour le site des Bidonnes ou les projets d'éoliennes dans le secteur nord lausannois ;
- Coupler autant que faire se peut les poses de crapauducs avec les travaux de réfection des routes.

Depuis 2005, deux études ont été conduites par le SFFN en vue de :

- L'amélioration du crapauduc sur la RC 54 d (Etang du Bon à Gimel) : projet devisé à CHF 1'075'000.- ;
- L'aménagement de deux crapauds-ducs le long de la RC 751 (La Rogivue–Le Jordil, FR) et (LaRogivue–Maracon), projet et devis en cours, estimés à plus d'un million.

En raison de l'importance du flux migratoire à La Rogivue (entre 6'000 et 12'500 individus traversent

chaque année cette route) et au vu des moyens financiers à disposition, la priorité a été donnée à l'équipement d'un seul secteur de la RC 751, afin de résoudre aussi le problème de sécurité auquel sont exposés les bénévoles et collaborateurs chargés des opérations de sauvetage.

Actuellement, les études techniques sont en voie d'achèvement et les travaux sont planifiés pour l'été 2013. Il s'agit d'un dossier complexe en raison des oppositions intervenues pendant la procédure et de conditions de terrain particulièrement difficiles.

Les projets d'équipement des tronçons RC 54 d et du deuxième secteur de la RC 751 ne disposent actuellement pas de financement. Ils ne pourront être réalisés que si des contributions supplémentaires cantonales et fédérales sont octroyées.

2.2 Quelles ont été les sommes allouées depuis 2005 et dans quels budgets ont-elles été prises ?

Les montants investis ont-ils été plus importants après l'inventaire qu'avant ? Si non, pourquoi ?

Depuis 2005 et jusqu'en 2011, le canton a consacré environ CHF 74'500.-/an subventions fédérales incluses, pour des mesures de suivi, d'équipements provisoires ou de réfections d'ouvrages destinées à faciliter le passage des batraciens sur les routes (dont CHF 65'000.- en 2011 pour l'étude du crapauduc de La Rogivue). Ce montant n'inclut pas le coût des suivis sur la rive sud du Lac de Neuchâtel, notamment sur les grèves de Cheseaux menés par l'Association de la Grande Cariçaie.

Le canton dispose depuis 2009 d'une enveloppe supplémentaire de CHF 500'000.- de la Confédération, pour les études et les travaux de construction du crapauduc de La Rogivue et le suivi de la Bernoise. Cette enveloppe, acquise pour partie via le plan de relance, pour partie dans le cadre des conventions-programmes Canton-Confédération, est conditionnée à l'engagement d'une contribution cantonale équivalente.

Pour la période 2012-2015, la convention-programme passée entre l'Etat de Vaud et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) prévoit un montant total pour 4 ans de CHF 500'000.-, soit 125'000.- par an, consacré à la protection des amphibiens et des reptiles, dont environ 90'000.- à la problématique batraciens et trafic routier. D'une manière générale, les montants alloués par le Canton pour les amphibiens et les reptiles sont utilisés pour des travaux d'entretien, de restauration et de création de biotopes (70%), ainsi que pour des suivis et des actions de surveillance (30%).

Ces chiffres montrent que des ressources supplémentaires ont été allouées ces dernières années, grâce notamment au soutien financier de l'OFEV.

2.3 Poser des barrières provisoires durant des années plutôt que de construire des crapauds-ducs, est-ce un bon calcul économique ?

L'investissement financier pour l'équipement d'une route de barrières mobile peut paraître faible en comparaison de la pose d'un crapauduc. A titre d'exemple, la pose et l'entretien annuel d'une barrière provisoire reviennent à quelques centaines de francs si le travail est effectué avec les ressources internes du service, entre CHF 10'000.- et 15'000.- s'il est confié à l'extérieur. Ce montant ne comprend cependant pas le travail de sauvetage, qui repose largement sur le volontariat des collaborateurs du SFFN, sur le bénévolat, ou sur des partenariats avec des équipes forestières ou la protection civile et qui, s'il était facturé, s'élèverait à plusieurs dizaines de milliers de francs.

Les lettres de citoyens, appels téléphoniques et interventions sur le site internet du CCFN, montrent que le public est particulièrement sensible à cette problématique.

2.4 Quelle est la coordination qui existe entre le Service des routes et le Service des forêts, de la faune et de la nature pour la réalisation et la gestion de ces ouvrages ?

Le cadastre des points de conflit établi par le SFFN-CCFN a été transmis en 2004 au Service des routes et une collaboration a été mise sur pied ces dernières années pour optimiser des synergies. L'exemple le plus récent est celui de la H144 où des crapauds-ducs ont été intégrés au projet pendant les phases de conception de la route.

Cette collaboration doit être poursuivie, car elle permet de trouver des solutions techniques et financières adéquates.

3 CONCLUSION

Les amphibiens sont, avec les reptiles, le groupe qui compte le plus d'espèces menacées en Suisse. Selon la synthèse des listes rouges effectuée par l'OFEV en 2010, 77,8% des amphibiens sont, soit au bord de l'extinction, soit en danger ou vulnérables.

Le canton entend poursuivre les efforts visant à restaurer les liaisons biologiques prioritaires sur son territoire. Au nombre de celles-ci figurent des liaisons amphibies, pour certaines entravées par des routes. Les études conduites ces dernières années démontrent à quel point la négociation des conventions-programme avec la Confédération est opportune.

Le canton entend par ailleurs :

- Privilégier chaque fois que cela est possible les fermetures temporaires de route avec déviation, en collaboration avec les voyers des routes ;
- Poursuivre les actions de protection, de sauvetage et de surveillance des amphibiens ;
- Garantir la protection des sites de reproduction des batraciens d'importance nationale et cantonale et restaurer ou aménager des sites relais pour assurer le fonctionnement du sous-réseau amphibie.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 22 août 2012.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean